

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 MARS 2016
COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie quotidienne :

1 Remise en état de la barrière du Pont , Route Rochelongue :

Pourriez-vous remettre en place les 2 éléments manquant de la barrière métallique séparant la piste cyclable et la chaussée au niveau du pont de la route de Rochelongue enjambant la RN 612.

Réponse :

Travaux réalisés, le mobilier a été recélé.

2 Trottoir rue du Saphir :

Pourriez-vous également terminer le trottoir sur la droite de la rue du Saphir (en partant du Boulevard Maurice Pacull vers la rue du docteur Van Cao) les travaux de construction de l'immeuble étant terminés on peut refaire le trottoir (remplacement des bordures défectueuses et pose de l'enrobé).

Réponse :

Les travaux de réhabilitation du trottoir (42 mètres linéaires) sont en programmation et seront réalisés par la régie municipale.

3 Nettoyage terrain chemin des plots et centre aquatique:

Serait-il possible de faire nettoyer cette zone. Présence importante de déchets en tout genre.

Réponse :

Les parcelles ont été fermées par des rochers.

4 Trottoir entre rue des trembles et rond-point méditerranée :

Hors zone du quartier des Cayrets. Serait-il possible de refaire le trottoir compris entre la rue des Trembles et le rond-point de la Méditerranée, celui-ci est complètement défoncé et déformé par les racines des arbres plantés le long du boulevard Jean Monnet.

Réponse :

Une proposition va être faite au budget 2017 en prévoyant la réalisation de sondages afin de déterminer le maintien ou l'enlèvement des arbres.

5 Poteaux devant la boîte aux lettres rue de la Prunette :

Serait-il possible de mettre un ou deux poteaux pour empêcher le stationnement devant la boîte aux lettres de la Poste rue de la Prunette.

Réponse :

Les travaux vont être réalisés.

6 Route angle Rue Aigue Marine et Impasse du Saphir :

Rue des Aigues Marines, pouvez-vous boucher les trous sur la route, angle de l'impasse du Saphir.

Réponse :

Les Travaux ont été exécutés.

7 Trottoir rue Saint Exupéry :

Pourrait-on arranger le grand trottoir en cailloux, Rue Saint Exupéry.

Réponse :

Un bicouche va être réalisé sur tout le terrain.

8 Chemin des Plots :

Chemin des Plots en face du LIDL, c'est une casse ou déchetterie pour l'entrée d'Agde l'image première en arrivant ce n'est pas très joli.

Réponse :

Ce sont des parcelles privées. La brigade environnement demandera par courrier au propriétaire de nettoyer sa parcelle.

9 Rue Louis Vallière, déversement des camions de Sogetralec :

Sotragelec benne ses camions rue Louis Vallière.

Réponse :

La police municipale assure des patrouilles régulières. Celles-ci n'ont pas encore permis de relever l'infraction sur le fait.

10 Bateaux chavirés, Boulevard du St Christ :

Que fait-on des bateaux coulés en face des abattoirs ?

Réponse :

Depuis plusieurs années, la SODEAL a recherché les propriétaires des épaves, celles-ci ont été infructueuses. De ce fait, cette année, la SODEAL a prévu un budget pour procéder à l'enlèvement de ces épaves qui se fera sur un long terme.

11 Enrobé rue Jean Nohain :

L'enrobé de la rue Jean Nohain doit être refait entièrement, je demande que cette opération soit actée au budget prévisionnel 2017, je pense qu'il est trop tard pour 2016?

Réponse :

Une estimation du coût des travaux sera faite et proposée à l'arbitrage. Une intervention sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sera réalisée au préalable.

12 Miroir rue Sadi Carnot :

Il semblerait que le miroir de la rue Sadi Carnot soit branlant ?

Réponse :

Le miroir va être refixé avant le comité de quartier.

13 Trottoir avenue Georges Pompidou :

Avenue Georges Pompidou : en partant du rond-point des mouettes vers le centre-ville, le trottoir est abimé en longueur au niveau du restaurant Vietnamien. Sur l'autre trottoir, il y a un trou dangereux autant pour les piétons que les cyclistes surtout la nuit. Pouvez-vous les remettre en état

Réponse :

La rénovation des deux trottoirs est programmée pour 2016.

14 Panneau sortie garage pour maison angle rue Danton :

La maison d'angle de la rue Danton, au passage piéton du rond-point des Mouettes, a un accès véhicule en retrait invisible pour l'automobiliste arrivant et représente un danger qui pourrait être évité. Pouvez-vous poser d'un panneau du style "attention sortie de garage".

Réponse :

Ce type de panneau n'est pas envisageable. Par contre, une pose de miroir à la charge de l'administré peut être installée.

SECURITE

PRESENTE PAR PIERRE PALLARES POLICE MUNICIPALE

- Mise en fourrière : 1
- Accidents : 1
- Incendies : 1
- Dégradations : 1
- Nuisances sonores : 3

Doléances :

- Rue Louis Vallière & Victor Pouget : Les façades ne sont pas toutes crépis.
- Rue Esprit Fabre : au niveau du numéro 17, les égouts débordent.
- Les alentours du centre aquatique sont remplis de déchets.
- Route de Rochelongue, un particulier a implanté un chalet.
- Rue du Vanneau : organiser le stationnement d'un seul côté.
- Rue des Oliviers, 2 véhicules stationnent depuis plus de 6 semaines.
- A l'angle de la Rue de l'Egalité et la Rue du Peyrou, il faudrait repositionner le panneau « STOP ».
- Rue du Docteur Barral, l'accès en poussette est impossible.

GRANDS TRAVAUX

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Point avancement PAVE en cours (Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » est l'une des principales lois sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. C'est la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite « loi handicap »). Elle définit le handicap dans toute sa diversité et apporte de nombreux changements (prestation de compensation, maisons départementales du handicap, accessibilité, obligation d'emploi en milieu ordinaire, etc).

Les 4 points forts de cette loi sont :

1. La prise en compte de tous les handicaps (moteur, visuel, auditif et cognitif) ;
2. La continuité de la chaîne de déplacement (bâti, voirie, ERP, transports, signalétique et systèmes d'information) ;
3. La concertation avec les usagers concernés au travers notamment de la Commission Communale d'Accessibilité nouvellement mise en place (septembre 2015) ;
4. L'audit de l'accessibilité et la programmation de la mise aux normes : En ce qui concerne les espaces publics, c'est l'objet du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Le PAVE est donc un outil qui doit permettre :

- De caractériser l'état de l'accessibilité actuelle de la chaîne de déplacement ;
- D'identifier les points durs en termes d'accessibilité et d'élaborer un projet de mise en conformité proposant des solutions alliant confort et usage ;
- De définir un programme de mise en accessibilité qui hiérarchise, évalue financièrement et planifie les actions à mener.

Il est établi en cohérence avec les études d'aménagement d'espace public (accessibilité ERP, Schéma Directeur des Espaces Publics, PLU, Ad'AP Transports et Bâtiments, Schéma Directeur des Voies Douces).

La démarche consiste à procéder, sur les secteurs urbanisés de la commune, à l'identification des lieux générateurs de déplacements qui sont ensuite mis en relation.

par des itinéraires privilégiés. L'ensemble de ces itinéraires à enjeu d'accessibilité fait ensuite l'objet d'un diagnostic et de propositions d'aménagement pour leurs mises aux normes (NB : Aucun délai réglementaire de mise en application du plan n'est fixé à ce jour).

L'élaboration de cet outil a été confiée au bureau d'études ASCODE. Elle passe par 4 étapes :

1. **L'Analyse fonctionnelle du territoire communal** qui permet de recenser les cheminements, les ERP, les arrêts de bus, les offres de stationnement, puis de dégager les lieux à enjeux d'accessibilité, puis les itinéraires,
2. **Le diagnostic détaillé, phase actuellement en cours sur notre commune**, qui conduit à dresser l'état des lieux sur la base des itinéraires à enjeux validés et permet de repérer les points de non-conformité (Cf. arrêté 15/01/2007) ;
3. **Les propositions d'aménagement** nécessaires à la mise en conformité des itinéraires expertisés ;
4. **L'estimation financière et la proposition d'un plan d'action** permettant d'aboutir compte tenu de l'estimation sommaire des travaux à la programmation pluriannuelle des actions.

Le document ainsi élaboré sera soumis à l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité et Vie Quotidienne puis à l'approbation par le Conseil Municipal (prévue pour juin 2016) avant toute mise en œuvre.

La mise en place d'un suivi et d'une évaluation des aménagements prévus au plan et la planification des modalités d'actualisation et de révision du plan seront envisagées afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Point avancement permis du Centre Technique Municipal

F. TOOS - DIRECTEUR DU DEPARTEMENT ARCHITECTURE ET BATIMENT

Dans une volonté de maîtrise des dépenses et d'économie de moyens, la Ville a souhaité se doter d'un Centre Technique Municipal, visant à regrouper en un même site l'ensemble des régies (Bâtiment, Voirie, Plages) le service des festivités et Ordonnancement, ainsi que le Garage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de prestataires en « mission complète ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève globalement à 3 300 000,00 € H.T.

Le début des travaux est prévu avant la prochaine saison estivale et la mise à disposition de ce Centre est envisagée pour fin 2016-Début 2017.

Identification des travaux sur les voiries communales sur le site de la Ville

DIDIER SAIGNES - DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Dans la continuité du projet de service mené par la Direction Voirie & Réseaux sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) propre à la Commune, l'identification des travaux sur le site de la Ville est une application utile à tous les administrés de notre commune.

L'idée retenue est de recouper les informations d'ouverture de travaux avec des arrêtés de voirie supérieurs à 5 jours et avec la cartographie de la ville surlignée du découpage des comités de quartiers.

Une information utile sur la nature des travaux, leur positionnement, et leur impact dans le temps.

Ce nouvel outil sera mis à jour périodiquement en concertation avec le service de la domanialité, de l'informatique et de la Direction Voirie & Réseau qui pilote le projet.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M BONNAFOUX, M BANCAREL, M SAIGNES, M TOOS, M HERAL, M PALLARES, M RUIZ.

Représentants du comité de quartier :

Mme ALENGRIN, M BENECH, M BONTEMPS, Mme CROUZET, M DREMONT, M FRANCHART, M GLINEUR, Mme GOUDARD, Mme GOUJET, Mme HENRI, M LABUSSIÈRE, Mme PAGANON, Mme PALUMBO.

Absent excusé :

M AMOURET, Mme HOFFMEISTER, Mme SIGAL.